

Paris, le 12 avril 2017

## SECURITE

### ***Les Maires et la prévention de la radicalisation***

*Les Sénateurs Jean-Marie Bockel (UDI) et Luc Carvounas (PS) ont présenté, ce 11 avril, un rapport, très attendu par les Maires d'Ile-de-France, sur « Les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation ». Au-delà de ce diagnostic lucide, encore faut-il que les préconisations qui en découlent soient suivies d'effets...*

Les collectivités locales sont les premiers « guichets républicains ». Ainsi, grâce à leurs compétences en matière de prévention de la délinquance, à leur pouvoir de police, et à leurs liens de proximité avec la population qui leur permettent de repérer les signes de radicalisation de leurs habitants, les Maires doivent être des partenaires privilégiés pour l'Etat.

Ce rapport le rappelle : les Maires connaissent mieux leur population que l'Etat et sont plus à même d'accompagner les individus et leur famille. Par ailleurs, les Maires sont à l'initiative de plan d'action intéressant sur leur commune. Par exemple, la commune de Sarcelles (95), a mis en place des sessions de sensibilisation pour agents exerçant des missions éducatives et sociales sur le territoire de la ville, personnels et élus communaux).

Le rôle des Maires et plus largement des collectivités territoriales seraient, d'après le rapport, de « détecter et signaler les cas de radicalisation » afin de transmettre les données aux services de l'Etat. Quant à lui, il assurerait les activités de renseignement et de surveillance, ainsi que la répression pénale des individus radicalisés. Ce texte insiste donc sur la nécessité « d'un travail partenarial équilibré » entre les Maires et l'Etat. A l'image des Contrats Locaux de Sécurité (CLS), des Contrats Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ou les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance, les collectivités ont une solide expérience en matière de « coproduction » de sécurité dans les territoires.

En France, 17 393 individus sont inscrits au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste. Cependant, 75% des Maires estiment qu'ils manquent d'informations de la part des services de l'Etat sur le phénomène de la radicalisation sur leur commune. C'est pourquoi le rapport préconise d'«encourager, lorsque cela n'a pas été fait, les autorités préfectorales à prendre l'initiative de contacts avec les élus locaux sur la prévention de la radicalisation et communiquer régulièrement aux Maires des éléments sur la situation de la radicalisation dans leur commune. »

L'AMIF sera attentive à ce que cette préconisation soit retenue et mise en œuvre en Ile-de-France.

**Contact presse :**  
Ludivine Vanthournout  
lvanthournout@amif.asso.fr - 07 62 34 00 05